



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 FEVRIER 2017**

PRESENTS : Michel CHEYMOL - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Mohammed KEMIH - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET - Loïc DEBOUESSE - David LAS - Delphine PHLIX - Bernard LAVEDRINE

ABSENTS EXCUSES : José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Bernard GARSON - Paulette DURNEZ - Jérôme DUCHALET - Daniel SIODLAK

POUVOIR : José CARDOSO à Georges PAILLERET - Paulette DURNEZ à Mohammed KEMIH - Jean-Michel LAPRUGNE à Yves GAUDIN

A été nommée secrétaire de séance Delphine PHLIX

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2017

Délibération n° 20170216-001

Objet : Approbation de nouveaux statuts

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17 ;
VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015 ;

CONSIDERANT que la communauté de communes est invitée à se mettre en conformité avec la loi NOTRe au regard des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives telles que rédigées par la loi ;

CONSIDERANT que les communes de Vallon-en-Sully, Reugny et Estivareilles se sont prononcées contre le transfert automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'intercommunalité dans le cadre de la loi ALUR par délibérations respectives du 27 décembre, 29 décembre 2016 et 1^{er} février 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher.

Délibération n° 20170216-002

Objet : Convention de mise à disposition de bureaux pour le Syndicat du Canal de Berry

Il est proposé de renouveler la convention entre la CCVC et le Syndicat du Canal de Berry, afin de mettre à disposition des bureaux pour 2 agents du Syndicat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Val de Cher à signer la convention sur le modèle ci-dessus avec le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et le Maintien en eau du Canal de Berry.

Délibération n° 20170216-003

Objet : Renouvellement de prêt court terme

En parallèle d'une ligne de trésorerie de 200 000 € octroyée par la banque en faveur de la communauté de communes, il avait été décidé en conseil communautaire le 3 mars 2016 de contracter un prêt court terme de 200 000 € également permettant d'attendre sereinement que les subventions d'investissement soient versées.

Au vu de l'utilisation de ce prêt en 2016 par la communauté de communes, il est proposé :

De renouveler le prêt court terme à hauteur de 200 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole d'un court terme de 200 000,00 € ;

- durée : 12 mois
- taux d'intérêts : 0,572 % marge comprise
- sans frais de remboursement anticipé

AUTORISE le Président à avoir recours à un emprunt à court terme de 200 000,00 € aux conditions ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces constitutives du dossier

PREVOIT les sommes au BP 2017.

Délibération n° 20170216-004

Objet : Renouvellement ligne de trésorerie

Lors du conseil communautaire du 26 janvier 2017, il avait été décidé le renouvellement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €.

Après étude approfondie des besoins de trésorerie de la communauté de communes, il s'avère que ce montant est supérieur aux besoins réels et il est donc proposé au conseil communautaire de le réduire à hauteur de 100 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000,00 € ;

Durée : 12 mois

Taux de référence : EURIBOR 3 mois

Taux actuel de 1,07 % marge comprise

Commission d'engagement : 200,00 € HT

AUTORISE le Président à avoir recours à un emprunt de 100 000,00 € aux conditions ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces constitutives du dossier.

Délibération n° 20170216-005

Objet : DETR 2017 / FSIL 2017 : projet d'un hôtel d'entreprises sur la Za de la Vauvre

Les élus de la Communauté de communes du Val de Cher proposent de construire un hôtel d'entreprises, d'une surface de 1425 m², sur une parcelle de 4253 m² de la zone d'activités de la Vauvre. Il s'agit de proposer à la location 3 locaux de 285 m² et 1 local de 570 m².

Une étude de faisabilité technique relative à la construction du bâtiment a été effectuée. Cette démarche a notamment permis de définir l'organisation des lieux, d'établir un schéma fonctionnel et de déterminer un montant prévisionnel des travaux.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Etudes et contrôles
- Voirie réseaux divers
- Gros Œuvre
- Charpente métallique
- Couverture
- Bardage
- Fermetures et occultations
- Menuiseries extérieures
- Plâtrerie plafonds peintures
- Menuiseries intérieures
- Sols collés et scellés
- Chauffage, climatisation, plomberie
- Electricités courants forts et faibles

Les travaux précédemment décrits font l'objet de la présente demande de financement DETR 2017 et de FSIL 2017.

Pour rappel, le projet de construction d'un bâtiment sur la zone d'activités de la Vauvre est inscrit dans le cadre du Contrat de Ruralité PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher – Etat pour la période 2017 – 2020.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Etudes, contrôles	21 175	Etat DETR 2017	315 000	35
Voirie réseaux divers	238 880	Etat FSIL 2017	135 000	15
Gros œuvre	211 880	Région contrat ambition	180 000	20
Charpente métallique	101 200	Département contrat territorial 4 ^{ème} génération	90 000	10
Couverture	76 775			
Bardage	51 370	Autofinancement CCVC	180 000	20
Fermeture et occultations	27 530			
Divers : plâtrerie, plafonds, peintures, menuiseries, sols, chauffage, plomberie, électricité...	171 190			
Total	900 000	Total	900 000	100

Budget prévisionnel du projet de construction d'un hôtel d'entreprises sur la ZA de la Vauvre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de l'opération.

MANDATE le Président pour solliciter une subvention de l'ETAT :

- au titre de la DETR 2017 pour un montant de 315 000.00 € (35 % d'un montant de dépenses de 900 000.00 € HT).
- au titre du FSIL 2017 pour un montant de 135 000.00 € (15 % d'un montant de dépenses de 900 000.00 € HT).

Délibération n° 20170216-006

Objet : DETR 2017: réhabilitation des Ateliers du Val de Cher (tranche 4)

Trois tranches de travaux ont été réalisées sur le site des Ateliers du Val de Cher, depuis 2012 :

- Tranche 1 – 2013 : sécurisation extérieure et la rénovation d'un premier local de 120 m² ;
- Tranche 2 – 2014 : rénovation du bâtiment de bureaux ;
- Tranche 3 – 2015 : réhabilitation du bâtiment ouest.

Les élus de la Communauté de communes du Val de Cher font le choix de procéder à une 4^{ème} tranche de travaux, en 2017, qui prévoit :

- La viabilisation de la parcelle nord-est (électricité, eau, téléphone)
- La rénovation des gouttières et des descentes du bâtiment nord.
- Le démontage et l'évacuation de la toiture d'un appentis (panneaux fibro ciments amiantés).

Les travaux précédemment décrits font l'objet de la présente demande de financement DETR 2017.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Viabilisation parcelle nord-est	15 172.00	Etat DETR 2017	8 698.20	35.00
Rénovation gouttières et descentes bâtiment nord	8 180.00	Département contrat territorial 3 ^{ème} génération	6 720.00	27.04
Démontage et évacuation toiture appentis (panneaux fibro ciments amiantés)	1 500.00			
		Autofinancement CCVC	9 433.80	37.96
Total	24 852.00	Total	24 852.00	

Budget prévisionnel du projet de travaux de réhabilitation des Ateliers du Val de Cher (tranche 4)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de l'opération.

MANDATE le Président pour solliciter une subvention de l'ETAT :

- au titre de la DETR 2017 pour un montant de 8 698.20 € (35 % d'un montant de dépenses de 24 852.00 € HT.

Délibération n° 20170216-007

Objet : DETR 2017 : valorisation et accessibilité touristique

Dans le cadre de sa politique de développement touristique la Communauté de communes du Val de Cher (CCVC) souhaite renforcer l'attractivité de son territoire en poursuivant la valorisation de son patrimoine historique et naturel.

Trois axes principaux de travail ont été définis :

- la création de sentiers de randonnée afin de compléter l'offre des activités en plein air,
- la mise en place d'une signalétique adaptée sur la voie verte ;
- le développement d'une offre touristique adaptée et ouverte à tous les publics.

Les travaux précédemment décrits font l'objet de la présente demande de financement DETR 2017.

Budget prévisionnel du projet de valorisation du patrimoine touristique de la CCVC

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Signalétique voie verte	5 870,00 €	Etat DETR 2017	10 330,24 €	45
Sentiers de randonnée	10 886,00 €	Département contrat territorial 4 ^{ème} génération	2 940,00 €	13
Travaux musée label Tourisme & Handicap	6 200,09 €	Département Allier (sectoriel)	3 150,00 €	14
		Autofinancement CCVC	6 535,85 €	28
Total	22 956,09 €	Total	22 956,09 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de l'opération

MANDATE le Président pour solliciter une subvention de l'ETAT :

- au titre de la DETR 2017 pour un montant de 10 330,24 € (45 % d'un montant de dépenses de 22 956,09 € HT.

PREVOIT les sommes au BP 2017.

Délibération n° 20170216-008

Objet : Renouvellement convention « chéquier de réduction » du CDT

Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre le Comité Départemental du Tourisme et les partenaires désirant figurer dans un « chéquier promotionnel ». Il s'agit de permettre aux familles détentrices de ce chéquier d'accéder à la culture, en l'occurrence au Musée du Canal de Berry, à coût réduit.

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier met à disposition du partenaire :

- un emplacement gratuit dans le chéquier mettant en avant l'offre promotionnelle
- les présentoirs pour la diffusion du chéquier

Le partenaire s'engage à :

- à participer à la diffusion ou à promouvoir le chéquier (présentoirs fournis) sur son site et auprès d'une dizaine de points relais de proximité (cafés, restaurants, offices de tourisme, commerces)
- proposer la promotion suivante du 1er juin au 31 août 2017 :

Gratuité enfants, offre valable jusqu'au 31 août 2017 pour les moins de 18 ans, pour une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants et sur présentation de ce coupon

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat commercial avec le comité départemental du tourisme pour la mise en place d'un chéquier de réduction avec le musée du canal de Berry.

Délibération n° 20170216-009

Objet : Recrutement d'un contrat aidé « Guide touristique »

Création d'une convention d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à temps partiel dans les fonctions de guide touristique au Musée du Canal de Berry.

Le Président propose à l'assemblée :

La création de l'emploi aidé suivant : poste de guide touristique, soit 20/35^e à compter du 25 mars 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition du Président, à savoir la création d'un poste de guide touristique à temps partiel, soit 20/35^e à compter du 25 mars 2017 ;

AUTORISE le Président à signer la convention et le contrat de travail ;

PREVOIT la dépense au BP 2017.

Délibération n° 20170216-010

Objet : Remp'Arts 2017

Les membres de la commission développement touristique et culturelle présenteront le projet de saison culturelle 2016 prenant en compte les restrictions budgétaires.

Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

FESTIVAL REMP'ARTS 2017			
DEPENSES		RECETTES	
Cachets artistiques	13 619,75 €	Conseil Régional	3 000,00 €
Communication	5 000,00 €	Conseil départemental - Aide aux festivals 30% du budget art.	3 706,12 €
Frais de bouche	500,00 €	Billetterie	5 000,00 €
Location de matériel	1 000,00 €	Autofinancement	8 413,63 €
TOTAL	20 119,75 €	TOTAL	20 119,75 €

REMP'ARTS 2017		
Sppectacle	H.T	T.T.C
Cie Lilou - Les marraines fées / fixe son, lumière, pyrotechnie	3 500,00 €	3 692,50 €
Cie Cirque Autour - Les Globe Trotter	2 800,00 €	2 901,25 €
Footsbarn Theatre - Molière, c'est Fo	3 307,50 €	3 500,00 €
Cie Les fous masqués - Hamlet circus	2 260,00 €	2 260,00 €
Théâtre des Ilets - Les variations amoureuses - OPTION	1 200,00 €	1 266,00 €
TOTAL	13 067,50 €	13 619,75 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de programmation pour le festival Remp'Arts 2017 en incluant l'option du Théâtre des Ilets,

APPROUVE le plan de financement de l'opération, et l'inscription de ce plan de financement au budget 2017,

MANDATE le Président pour solliciter les subventions auxquelles la communauté de communes peut prétendre **ET** pour signer les devis engageant les compagnies.

PREVOIT les sommes au BP 2017.

Délibération n° 20170216-011

Objet : Tarifs Remp'Arts 2017

Eu égard au budget retenu pour la saison culturelle 2017, la commission propose les tarifs billetterie suivants pour le festival Remp'Arts :

- pour tous les spectacles au prix de :
 - **8,00 € plein tarif**
 - **4,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi) sur présentation d'un justificatif,
 - **Gratuit** (-12 ans / bénéficiaires des minimas sociaux)

Pour tout billet Plein Tarif acheté donne droit au Tarif Réduit pour le spectacle suivant (sur présentation du billet PT).

Le vice-président aux finances indique que le nouveau budget de la saison culturelle est un peu supérieur à ce qui a été décidé lors du DOB. M. Cheymol propose donc d'augmenter les tarifs de 1€ par billet (soit **9€ en plein tarif et 5€ en tarif réduit**).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de billetterie suivants :

- **8,00 € plein tarif**
- **4,00 € tarif réduit** (-18 ans / étudiants / demandeurs d'emploi) sur présentation d'un justificatif,
- **Gratuit** (-12 ans / bénéficiaires des minimas sociaux)

Pour tout billet Plein Tarif acheté donne droit au Tarif Réduit pour le spectacle suivant (sur présentation du billet PT).

PREVOIT les sommes au BP 2017.

Délibération n° 20170216-012

Objet : ENS de la Vauvre : intervention des chasseurs
--

Lors du comité de gestion de l'ENS de la Vauvre du 6 décembre 2016, la Fédération départementale des chasseurs de l'Allier a indiqué que des sangliers qui logent en partie sur le site de l'ENS font de nombreux dégâts sur les parcelles agricoles attenantes.

Deux battues administratives ont été organisées, en mai et décembre 2016 sur le site de l'ENS de la Vauvre.

Toutefois, la Fédération des chasseurs estime que ces battues administratives sont insuffisantes et demande à la CCVC l'autorisation de pouvoir procéder à des actes de chasse réguliers, à l'année pour limiter la population de sangliers (faire passer les chiens afin d'éviter le cantonnement d'animaux et demander l'abattage de 2 sangliers maximum par an). Il s'agirait alors d'établir un plan de chasse.

Les membres de la Commission « Economie et Aménagement de l'Espace », réunis le 10 janvier 2017, ont émis un avis négatif concernant la proposition d'actes de chasse à l'année, pour les raisons suivantes :

- L'ENS de la Vauvre est un site ouvert au public à l'année, d'où un risque de conflit d'usages entre les visiteurs et les chasseurs
- Autoriser actes de chasses régulières sur le site pourrait effrayer certaines espèces, notamment les oiseaux qui iraient nicher définitivement ailleurs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

N'AUTORISE PAS le Président à engager la rédaction d'un plan de chasse sur le site de l'Espace naturel Sensible de la Vauvre, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Allier.

Délibération n° 20170216-013

Objet : Centre de loisirs : tarifs d'accueil 2017

La commission petite enfance-enfance jeunesse propose de ne pas modifier les tarifs appliqués en 2016.

En 2016, les tarifs Caf étaient de 0.19 € à 1.44 € de l'heure, or cette année ils ont augmenté de 0.20 € à 1.46 € de l'heure selon le quotient familial avec 3 tranches.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer comme participation des parents aux activités proposées par le Centre de loisirs les tarifs conventionnés CAF soit de 0.20 € à 1.46 € de l'heure suivant les 3 tranches de quotient familial.

Délibération n° 20170216-014

Objet : Centre de loisirs : tarifs des repas 2017

Il est proposé de ne pas modifier le tarif des repas au centre de loisirs à Vaux pour l'année 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le tarif de 3,20 € par jour par enfant (repas + pain + goûter)

PREVOIT les sommes au BP 2017.

Délibération n° 20170216-015

Objet : Centre de loisirs : tarifs des sorties 2017

La commission propose de retenir les tarifs de 5,00 € pour la demi-journée, 12,00 € pour la journée pour toutes les vacances de l'année 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs des sorties des enfants au centre de loisirs pour les vacances scolaires :

- 5,00 € pour la demi-journée,
- 12,00 € pour la journée

PREVOIT les sommes au BP 2017.

Questions diverses

- Rendez-vous avec Jean-Louis MULLER (DGS de Montluçon Communauté) Marine PONSSARD a fait un point d'étape sur le rendez-vous du mercredi 15 février 2017.
- Prolongation comptable : Charlène DUCHÉ, employée par le Syndicat Intercommunal de Maintien en Eau du Canal de Berry, 5 heures par semaine, travaille également pour la collectivité pour apporter une aide supplémentaire à Valérie MASSY, comptable à la CCVC, actuellement en mi-temps thérapeutique jusqu'au 14 mars 2017 inclus. Elle estime avoir besoin d'aide supplémentaire pour les 6 mois à venir.
Notamment pendant la période de revalorisation de l'indice des fonctionnaires qui peut avoir un impact sur la masse salariale des collectivités.
- Accord PPCR : sujet présenté en bureau communautaire
- Agenda des prochains conseils communautaires :
 - **21 mars 2017 à 20 h 00 à Audes**
 - **11 avril 2017 à 20 h 00 à Estivareilles**
 - **11 mai 2017 à 20 h 00 (lieu à définir) Haut-Bocage**
 - **22 juin 2017 à 20 h 00 à Nassigny**
- Point d'étape nettoyage des écluses :
 - **Rouéron**
 - **Les Roussets**
 - **Clavière**
 - **Nassigny**

Vidéo projetée à l'écran :

Travaux réalisés par les agents techniques de la CCVC et les agents communaux.

- Matériel FREDON : la société a fait une démonstration du matériel qu'il propose à la vente (produits phytosanitaires), le jeudi 16 février 2017 sur le site de l'ENS de la Vauvre de 14 h 00 à 17 h 30.
- O.P.A.H : M. QUERSIN a fait un d'information sur un rendez-vous qui a eu lieu à Louroux-Hodement à propos de l'O.P.A.H.
Il a mis en avant le travail efficace qu'a fait M^{me} GOSARD, chargée de mission pour l'organisme PACT ALLIER.
Actuellement elle travaille à SOLIAH, structure qui accompagne les habitants pour améliorer leur logement.
- PÔLE EMPLOI : M. QUERSIN explique brièvement les dispositifs de l'aide à l'immersion dans l'entreprise pour les jeunes (Garantie jeune) : possibilité de bénéficier environ 470,00 € par mois à certaines conditions ; le ménage ne doit pas payer d'impôt. Il précise également que M^{me} NAUDIN organise des permanences à Vallon-en-Sully les 2 et 4^{èmes} mardis du mois.
- Ecole de Vallon-en-Sully : M. KEMIH a fait un point d'information sur la rencontre avec l'inspectrice académique et la directrice de l'école. Afin d'éviter la fermeture d'une classe, l'effectif des enfants scolarisés imposé passe de 120 à environ 100 élèves avec un minimum de 20 élèves (en moyenne) par classe.

Or, il était indiqué dans la presse locale que l'inspection académique n'impose pas les mêmes quotas à l'école élémentaire de Commentry, elle aussi menacée par la fermeture d'une classe.

Fort de ces éléments, M. KEMIH demandera des précisions à l'inspectrice sur cette différence de traitement lors d'une prochaine rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 heures 20.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,